

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1884.

Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1885 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MERJAY.

MESSIEURS,

Les crédits demandés pour le Budget primitif de 1885 s'élevaient à la somme totale de	fr. 3,490,000 »
Le crédit général pour l'exercice 1884 s'élevait à	3,530,500 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 40,500 »

Cette différence provenait des mesures que le Département de la Guerre avait prises ou comptait prendre pour modifier l'effectif du corps de la Gendarmerie et qui sont expliquées plus loin.

Le Budget, pour l'exercice 1885 était basé sur un effectif de 2,057 officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes, et de 1,567 chevaux.

L'effectif qui a servi de base au Budget de 1884 était de 2,029 hommes et de 1,572 chevaux.

Il y a donc pour 1885 une augmentation de 28 hommes et de 5 chevaux.

L'augmentation des hommes résulte de la création de cinq brigades à pied, au profit des communes de Peer, Heyst, Ittre, Ohain, Villers-la-Ville et par l'augmentation de l'effectif des deux brigades établies à Aubange et à Laeken.

La diminution des 5 chevaux provient de la transformation d'une brigade à cheval en brigade à pied.

(1) Budget, n° 3, X.

(2) La section centrale, présidée par M. DE LANTSHEERE, était composée de MM. DE PITTEURS-HIÉGAERTS, MERJAY, GUYOT, DE BORCKGRAVE, NOTHOMB et D'OULTREMONT.

Le Budget de 1885 révisé, comparé au Budget primitif de 1885, accuse une diminution de 42,000 francs.

Cette différence provient d'une nouvelle réduction qui a été opérée sur le prix prévu au Budget primitif pour les rations de fourrages.

Le Budget primitif de 1885, comparé à celui de l'exercice 1884, réalisait une économie de fr. 40,500 »

Le Budget révisé, comparé au Budget primitif, réalise de son côté une économie de 42,000 »

de sorte que la diminution globale du Budget actuel de 1885, comparé à celui de l'exercice 1884, est de fr.	82,500 »
---	----------

Les sections, de même que la section centrale, ont été unanimes à adopter le Budget. Nous avons l'honneur de vous proposer de lui donner votre approbation.

Les discussions dans les sections et dans la section centrale ont conduit celle-ci à adresser à M. le Ministre de la Guerre les questions dont le texte est indiqué ci-après. Les réponses se trouvent en regard.

Le Rapporteur,
Général MERJAY.

Le Président,
T. DE LANTSHEERE.



ANNEXES.

Questions posées par la section centrale.

1^{re} QUESTION.

On a signalé l'état défectueux dans lequel se trouvent les bâtiments affectés au casernement des brigades de gendarmerie. Ces locaux sont souvent insuffisants et insalubres.

Il importe au plus haut degré que cette situation, qui paraît réelle, soit améliorée.

La section centrale engage le Gouvernement à tenir la main à la stricte exécution des obligations qui, de ce chef, incombent aux provinces.

La section centrale estime que, pour bien apprécier la situation, le Département de la Guerre ferait bien de produire un état des bâtiments du casernement, renseignement qui paraît pouvoir se puiser aisément dans les rapports annuels de l'inspecteur général.

RÉPONSE.

D'après le rapport qui a été adressé au Département de la Guerre à la suite de l'inspection générale de 1884, les casernes occupées par la gendarmerie conviennent généralement à leur destination.

Il n'est fait exception que pour la caserne de Neufchâteau qui laisse considérablement à désirer; cette situation a été signalée à M. le Gouverneur de la province, en l'invitant à prendre des mesures pour améliorer cet état de choses.

Le Département de la Guerre veille attentivement à ce que le casernement de la gendarmerie soit tenu en très bon état; le tableau demandé des bâtiments du casernement sera adressé ultérieurement à la section centrale; ce tableau n'a pu être dressé au moyen des renseignements existant au Département de la Guerre.

(Voyez ce tableau, p. 4 du rapport.)

GENDARMERIE NATIONALE.

État indiquant les bâtiments qui sont affectés au casernement de la gendarmerie.

PROVINCES.	Arrondissements.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.
				Sous-officiers.	Brigadiers.	Gendarmes à cheval.	Gendarmes à pied.	Chevaux.	
BRABANT.	BRUXELLES.	Bruxelles	Bruxelles	13	10	62	50	77	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
		Molenbeek-St-Jean.	Laeken	1	1	»	18	»	
		Idem	Molenbeek-St-Jean.	1	»	4	»	5	
		Assche	Assche	»	1	4	»	5	
		Wolverthem	Wolverthem	»	1	4	»	5	
		Hal	Hal	1	»	4	2	5	
		Lennick-St-Quentin.	Lennick-St-Quentin.	»	1	4	»	5	
		Idem.	Haute-Croix	»	1	4	»	5	
		Ixelles	Uccle	»	1	»	3	»	
		St-Josse-ten-Noode.	St-Josse-ten-Noode.	»	1	»	4	»	
		Ixelles	Ixelles	1	»	»	6	»	
		Idem.	Notre-Dame-au-Bois.	»	1	4	»	5	
		Idem.	Auderghem	»	1	»	4	»	
		Vilvorde	Vilvorde	»	1	4	2	5	
	Louvain	Cortenberg	»	1	4	»	5		
	Louvain	Tervueren	»	1	»	5	»		
	Vilvorde	Campehouth	»	1	4	»	5		
	Louvain	Louvain	2	2	10	4	15		
	Aerschot	Aerschot	»	1	4	»	5		
	Idem.	Wolfsdonck	»	1	»	4	»		
	Haecht	Haecht	»	1	4	»	5		
	Tirlemont	Tirlemont	»	1	6	»	7		
	Idem.	Bautersem	»	1	»	4	»		
	Glabbeek	Winghe-St-Georges.	»	1	4	»	5		
	Léau	Léau	»	1	4	»	5		
	Diest	Diest	»	1	4	»	5		
	Idem.	Montaigu	»	1	»	4	»		

PROVINCES.	Arondissements.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.
				Sous-officiers.	Brigadiers.	Gendarmes à cheval.	Gendarmes, à pied.	Chevaux.	
BRABANT (suite).	NIVELLES.	Nivelles	Nivelles	1	2	6	4	8	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
		Idem.	Tubise.	»	1	»	4	»	
		Genappe	Genappe	»	1	4	»	5	
		Nivelles	Waterloo	»	1	4	»	5	
		Wavre	Wavre	1	»	5	»	6	
		Idem.	Céroux-Mousty	»	1	»	4	»	
		Jodoigne	Jodoigne	»	1	4	»	5	
		Perwez	Perwez	1	»	4	»	5	
		Grez-Doiceau	Grez-Doiceau	»	1	4	»	5	
		Jodoigne	Jauche	»	1	4	»	5	
	Perwez	Nil-S'-Vincent	»	1	4	»	5		
	MONS.	Mons	Mons	4	6	30	17	36	
		Pâturages	Harvengt.	»	1	4	»	5	
		Rœulx.	Rœulx.	»	1	4	»	5	
		Idem.	La Louvière	»	1	4	»	5	
		Dour	Dour.	1	»	4	»	5	
		Boussu.	Boussu	»	1	4	»	5	
		Pâturages	Pâturages	»	1	4	»	5	
	Dour	Quiévrain	»	1	»	3	»		
TOURNAI.	Tournai	Tournai	1	2	10	6	12		
	Antoing.	Antoing.	»	1	4	»	5		
	Templeuve	Pecq	»	1	4	»	5		
	Celles	Celles	»	1	»	4	»		
	Antoing.	Rumes.	»	1	»	5	»		
	Leuze	Leuze	»	1	4	»	5		
	Quevaucamps.	Basècles	»	1	4	»	5		
	Péruwelz.	Péruwelz	»	1	4	»	5		
	Ath.	Ath	1	1	4	2	6		
	Lens	Lens	»	1	4	»	5		
ATEL.	Chièvres.	Chièvres.	»	1	»	5	»		
	Braine-le-Comte.	Braine-le-Comte	1	»	4	»	5		
	Enghien.	Enghien	»	1	4	»	5		
	Flobecq	Flobecq	1	»	4	»	5		
	Lessines	Lessines	»	1	4	»	5		
	Frasnes	Frasnes	»	1	4	2	5		

PROVINCES.	Arrondissements.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.
				Sous-officiers.	Brigadiers.	Gendarmes à cheval.	Gendarmes à pied.	Chevaux.	
HAINAUT (suite).	CHARLEROI.	Charleroi	Charleroi	2	5	20	8	26	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
		Idem.	Gilly	»	1	6	»	7	
		Gosselies	Fleurus	»	1	5	»	6	
		Châtelet	Châtelet	»	1	»	4	»	
		Fontaine-l'Évêque.	Marchienne-au-Pont.	»	1	6	»	7	
		Gosselies	Gosselies	1	»	5	»	6	
		Charleroi	Jumet	»	1	5	»	6	
		Seneffe	Seneffe	»	1	4	2	5	
		Thuin	Thuin	1	1	6	»	8	
		Beaumont	Beaumont	»	1	4	»	5	
		Chimay	Chimay	»	1	4	»	5	
		Idem.	Montignies	»	1	»	4	»	
		Merbes-le-Château.	Erquelinnes	»	1	4	»	5	
		Binche	Binche	»	1	4	»	5	
	Idem.	Morlanwelz	»	1	5	»	6		
	Beaumont	Rance	»	1	4	»	5		
	NAMUR.	Namur	Namur	4	3	10	10	14	
		Idem.	Moustier	»	1	»	4	»	
		Fosses	Burnot	»	1	4	»	5	
		Fosses	Fosses	»	1	4	»	5	
		Gembloux	Gembloux	1	»	4	»	5	
		Fosses	Tamines	»	1	»	4	»	
		Leuze	Leuze	»	1	4	»	5	
		Gembloux	Sombreffe	»	1	4	»	5	
		Andenne	Andenne	»	1	4	»	5	
		Namur	Namèche	»	1	»	4	»	
		Idem.	Assesse	»	1	4	»	5	
		Eghezée	Hingeon	»	1	4	»	5	
Dinant		Dinant	2	1	6	4	8		
Idem.		Bioul	»	1	»	4	»		
DINANT.	Beauraing	Beauraing	»	1	4	»	5		
	Idem.	Heer	»	1	»	4	»		
	Gedinne	Gedinne	1	»	4	»	5		
	Idem.	Alle	»	1	»	4	»		
	Ciney	Ciney	1	»	4	»	5		

PROVINCES.	Arrondissements.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.	
				Sous-officiers.	Brigadiers.	Gendarmes à cheval.	Gendarmes à pied.	Chevaux.		
NAMUR (suite).	DINANT (suite).	Giney	Havelange	»	1	4	»	5	Les bâtiments contiennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.	
		Rochefort	Heure	»	1	»	4	»		
		Beauraing	Sansinne	1	»	5	»	6		
		Rochefort	Briquemont	»	1	»	2	»		
		Rochefort	Rochefort	»	1	4	»	5		
		Beauraing	Mesnil-Eglise	»	1	5	»	6		
	PHILIPPEVILLE.	Philippeville	Philippeville	1	1	6	»	8		
		Florennes	Florennes	»	1	»	4	5		
		Couvin	Nierves	»	1	4	»	5		
		Idem.	Couvin	»	1	4	»	5		
		Florennes	Rosée	1	»	4	»	5		
		Walcourt	Walcourt	»	1	4	»	5		
	FLANDRE ORIENTALE.	GAND.	Idem.	Hanzinne	»	1	»	4		»
			Gand	Gand	5	4	17	12		23
			Evergem	Evergem	»	1	»	3		»
Deynze			Deynze	»	1	4	»	5		
Eecloo			Eecloo	1	»	4	»	5		
Nevele			Aeltre	»	1	4	»	5		
AUDENARDE.		Somergem	Somergem	»	1	»	3	»		
		Nevele	Nevele	1	»	»	5	»		
		Caprycke	Bassevelde	»	1	4	»	5		
		Assenede	Assenede	»	1	»	2	»		
		Idem.	Selzaete	1	»	»	4	»		
		Eecloo	Maldegem	»	1	»	3	»		
		Eecloo	S'-Laurent	»	1	»	3	»		
		Wetteren	Wetteren	»	1	4	»	5		
AUDENARDE.	Audenarde	Audenarde	2	1	6	6	8			
	Oosterzeele	Gavre	»	1	4	2	5			
	Oosterzeefe	Oosterzeefe	»	1	»	2	»			
	Cruyshautem	Cruyshautem	»	1	»	»	»			
	Renaix	Renaix	»	1	4	»	5			
	Nederbrakel	Nederbrakel	»	1	4	»	5			
Grammont	Grammont	1	»	4	2	5				

Les bâtiments contiennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.

Cette brigade n'est pas formée, par suite de défaut de caserne.

Les bâtiments contiennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.

PROVINCES.	Arrondissement.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.	
				Sous-officiers.	Brigadiers.	Gendarmes à cheval.	Gendarmes à pied.	Chevaux.		
FLANDRE ORIENTALE.	AUBEWAERDE.	Ninove	Ninove	»	1	4	»	5	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.	
		Sottegem	Sottegem	»	1	4	»	5		
		Herzele	Herzele	»	1	»	4	»		
		Hoorebeke-S ^{te} -Marie.	Munckzwalm	»	1	»	2	»		
	TERMONDE.	Termonde	Termonde	1	2	6	5	8		
		Hamme	Hamme	1	»	»	3	»		
		Zele	Zele	»	1	»	3	»		
		Lokeren	Lokeren	»	1	4	»	5		
		Loochristy	Moerbeke	1	»	»	4	»		
		S ^t -Nicolas	S ^t -Nicolas	1	»	4	2	5		
		S ^t -Gilles-Waes	Stekene	»	1	»	3	»		
		S ^t -Gilles-Waes	S ^t -Gilles-Waes	»	1	»	3	»		
		Beveren	Beveren	»	1	4	»	5		
		Tamise	Basel	»	1	»	3	»		
		Alost	Alost	1	2	3	2	5		
		Beveren	Calloo	1	»	»	4	»		
	BRUGES.	Idem.	Zwyndrecht	»	1	»	4	»		Cette brigade n'est pas formée, par suite de défaut de caserne.
		Bruges	Bruges	4	3	10	8	14		La reconstruction de la partie à front de rue qui devait être terminée aujourd'hui n'est pas encore commencée. Lorsque ces travaux seront exécutés, le bâtiment sera en bon état d'occupation.
		Idem.	Beernem	»	1	»	5	»		
		Thourout	Thourout	»	1	4	2	5		
Ostende		Ostende	1	»	5	»	6			
Bruges		Blankenberghe	»	1	»	4	»			
Idem.		Westcappelle	»	1	4	»	5			
COURTRAI.		Courtrai	Courtrai	1	2	8	4	10	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.	
	Courtrai	Mouscron	1	»	3	6	4			
	Idem.	S ^t -Genois	»	1	4	»	5			
	Avelghem	Avelghem	»	1	4	»	5			
	Harlebeke	Waereghem	»	1	4	»	5			
	Oostroosebeke	Oostroosebeke	1	»	4	»	5			
	Thielt	Thielt	1	»	4	2	5			
	Ardoye	Eeghem	»	1	4	»	5			
YPRES.	Ypres	Ypres	1	2	6	4	8			
	Messines	Warneton	»	1	4	»	5			
	Poperinghe	Poperinghe	»	1	»	6	7			

PROVINCES.	Arrondissements.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.
				Sous-officiers.	Brigadiers.	Gendarmes à cheval.	Gendarmes à pied.	Chevaux.	
FLANDRE OCCIDENTALE.	YPRES.	Roulers	Roulers	•	1	6	•	7	
		Menin	Menin	1	•	6	5	7	
		Passchendaele . . .	Westroosebeke . .	•	1	4	•	5	
	FERNES.	Furnes	Furnes	1	1	4	3	6	
		Nieuport	Nieuport	•	1	4	•	5	
		Dixmude	Dixmude	1	•	4	•	5	
		Haringhe	Rousbrugge	•	1	4	•	5	
		Ghistelles	Ghistelles	•	1	4	•	5	
		Ypres	Oostvleteren	•	1	4	•	5	
		Dixmude	Clercken	•	1	•	4	•	
		Bruges	Oudenbourg	•	1	•	4	•	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
	ANVERS.	Anvers	Anvers	4	5	20	8	26	
		Contich	Boom	•	1	4	2	5	
		Heyst-op-den-Berg.	Putte	•	1	4	•	5	
Eeckeren		Brasschaet	•	1	4	•	5		
Brecht		Brecht	1	•	4	•	5		
Santhoven		Santhoven	•	1	4	•	5		
Brecht		Esschen	•	1	•	4	•		
Brecht		Oostmalle	•	1	•	5	•		
Contich		Contich	•	1	•	4	•		
ANVERS.	MALINES.	Malines	Malines	1	2	8	4	10	
		Puers	Puers	•	1	4	•	5	
		Lierre	Lierre	•	1	4	2	5	Une partie des bâtiments ne convient plus à sa destination. Le renouvellement en est demandé.
		Heyst-op-den-Berg.	Heyst-op-den-Berg.	•	1	4	•	5	
TURNHOUT.	Turnhout	Turnhout	1	2	6	4	8		
	Hoogstraeten	Hoogstraeten	•	1	2	2	5		
	Hérenthals	Hérenthals	1	•	4	•	5	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.	
	Moll	Moll	•	1	4	•	5		
	Westerloo	Westerloo	•	1	4	•	5		
	Arendonck	Arendonck	•	1	•	3	•		
		Hoogstraeten	Merxplas	1	•	•	4	•	

PROVINCES.	Arrondissements.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.
				Sous-officiers.	Brigadiers	Gendarmes à cheval.	Gendarmes à pied.	Chevaux.	
LIÈGE.	LIÈGE.	Liège	Liège	5	4	10	12	26	
		Fléron	Chénée	"	1	"	4	"	
		Waremme	Oreye	"	1	4	"	5	
		Dalhem	Visé	"	1	4	"	5	
		Liège	Herstal	"	1	"	4	"	
		Fexhe-Slins	Fexhe-Slins	"	1	"	4	"	
		Herve	Herve	1	"	4	"	5	
		Fléron	Fléron	"	1	"	4	"	
		Hollogne-aux-Pierres	Grâce-Berleur	"	1	4	"	5	
	SERAING.	Seraing	Seraing	1	2	6	6	8	
		Hollogne-aux-Pierres	Hollogne-aux-Pierres	"	1	"	4	"	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
		Idem.	Engis	"	1	4	"	5	
		Waremme	Waremme	1	"	5	"	6	
		Louvegnéz	Louvegnéz	1	"	4	"	5	
		Idem.	Aywaille	"	1	4	"	5	
	HUY.	Huy	Huy	1	2	8	4	11	
		Nandrin	Fraiture	"	1	4	"	5	
		Idem.	Hamoir	"	1	"	4	"	
		Jehay-Bodegnée	Chapon-Seraing	"	1	4	"	5	
		Landen	Landen	1	"	5	"	6	
		Avennes	Hannut	"	1	5	"	6	
		Nandrin	Modave	"	1	"	3	"	
		Héron	Héron	"	1	4	"	5	La brigade n'est pas installée; les bâtiments ne sont pas achevés.
		Verviers	Verviers	2	6	20	8	26	
	VERVIERS.	Limbourg	Limbourg	"	1	"	4	"	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
		Spa	Spa	1	"	4	"	5	
		Stavelot	Stavelot	"	1	4	"	5	
		Idem.	Lierneux	"	1	"	5	"	
		Aubel	Aubel	"	1	4	"	5	Le bâtiment, qui est vieux, délabré, ne convient pas à sa destination et n'est pas en bon état d'occupation.
		Idem.	Montzen	"	1	"	4	"	
		Dison	Dison	"	1	4	"	5	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
	Limbourg	Welkenraedt	"	1	"	3	"		

PROVINCES.	Arrondissements.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.
				Sous-officiers.	Brigadiers.	Gendarmes à cheval.	Gendarmes à pied.	Chevaux.	
LUXEMBOURG.	ARLON.	Arlon	Arlon	4	3	12	9	16	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
		Messancy	Aubange	•	1	5	•	6	
		Fauvillers	Martelange	•	1	4	•	5	
		Étalle	Habay-la-Neuve	•	1	4	•	5	
		Virton	Virton	1	•	5	•	6	
		Florenville	Florenville	•	1	4	•	5	
		Étalle	Tintigny	•	1	•	4	•	
	NEUFCHÂTEAU.	Neufchâteau	Neufchâteau	1	2	6	4	8	Le bâtiment, qui est vieux, délabré, ne convient pas à sa destination et est en mauvais état d'occupation.
		Bouillon	Bouillon	1	•	•	7	•	
		Paliseul	Paliseul	•	1	4	•	5	
		S'-Hubert	Saint-Hubert	1	1	6	•	8	
		Wellin	Wellin	•	1	4	•	5	
		Bastogne	Bastogne	1	•	6	•	7	
		Sibret	Morhet	•	1	•	4	•	
		Paliseul	Bertrix	•	1	•	4	•	
	MARCHE.	Marche	Marche	1	3	6	4	9	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
		Durbuy	Sarvaux	1	•	•	5	•	
		Nassogne	Nassogne	•	1	•	4	•	
		Laroche	Champlon	•	1	4	•	5	
		Idem.	Laroche	•	1	•	4	•	
		Érezée	Manhay	1	•	4	•	5	
		Houffalize	Les Tailles	•	1	•	4	•	
		Houffalize	Houffalize	•	1	4	•	5	
	Vielsalm	Vielsalm	1	•	•	4	•		
	HASSELT.	Hasselt	Hasselt	4	2	8	4	12	
		S'-Trond	Saint-Trond	1	•	5	•	6	
		Herck-la-Ville	Herck-la-Ville	•	1	4	•	5	
		Beeringen	Beverloo	1	•	6	2	7	
Beeringen		Beeringen	•	1	4	•	5		
S'-Trond		Montenaeken	•	1	4	•	5		
Tongres	Tongres	1	3	8	4	11			

PROVINCES.	Arrondissements.	Cantons.	Communes.	EFFECTIF.					Observations.
				Sous-officiers.	Brigadiers.	Gendarmes à cheval.	Gendarmes à pied.	Chevaux.	
LIMBOURG.	Tongres.	Looz	Looz	»	1	4	»	5	Les bâtiments conviennent à leur destination et sont en bon état d'occupation.
		Bilsen	Bilsen	»	1	4	»	5	
		Tongres	Herderen	»	1	4	»	5	
		Mechelen	Beckheim	1	»	4	»	5	
		Mechelen	Lanaeken	»	1	»	4	»	
	Brée.	Brée	Brée	1	2	4	1	7	
		Achel	Overpelt	»	1	4	»	5	
		Peer	Hechtel	»	1	4	»	5	
		Maeseyck	Maeseyck	1	»	6	»	7	
		Mechelen	Asch	»	1	4	»	5	

2^e QUESTION.

La section centrale insiste pour une prompte réforme de la législation surannée, qui régit la gendarmerie.

Elle prie Monsieur le Ministre de lui faire connaître s'il a l'intention de saisir prochainement la Législature de propositions sur la matière.

3^e QUESTION.

On a signalé que les gendarmes, se rendant aux chefs-lieux d'arrondissement pour l'inspection annuelle, sont obligés à faire parfois un grand trajet, à découcher et à s'exposer de ce chef à des frais dont ils ne sont pas remboursés.

La section centrale prie Monsieur le Ministre de lui faire connaître s'il n'entre pas dans ses intentions d'accorder une indemnité de ce chef.

RÉPONSE.

Le Département de la Guerre se propose, de concert avec le Département de la Justice et de l'Intérieur, de charger une commission d'arrêter les bases d'une nouvelle loi organique de la gendarmerie.

RÉPONSE.

Ce sont les brigades de Gedinne et de Bastogne qui ont les plus grandes étapes à fournir pour assister à l'inspection annuelle : elles font respectivement 7 et 6 lieues, à l'aller et au retour; les autres brigades parcourent, dans les mêmes conditions, des distances n'excédant pas 5 lieues.

Il est expressément recommandé aux brigades de quitter leur résidence et d'y rentrer le jour même de l'inspection; cette prescription a toujours été observée, de sorte qu'aucun gendarme n'a jamais été astreint à des frais de logement, à cause des inspections.

Le commandant de l'arme a pris, depuis plusieurs années, des mesures pour diminuer, autant que possible, le trajet à parcourir par les gendarmes le jour de l'inspection.

En principe, cette inspection doit se faire aux chefs-lieux des lieutenances pour toutes les brigades du ressort.

Mais comme les lieutenances de gendarmerie correspondent généralement aux subdivisions territoriales, administratives ou judiciaires, dans lesquelles certaines communes sont plus éloignées de leur chef-lieu d'arrondissement que du chef-lieu d'un arrondissement limitrophe, le commandant de la gendarmerie a adopté, dans certains cas, une autre marche, plus rationnelle : il a passé l'inspection des brigades rurales au chef-lieu d'arrondissement le plus rapproché, sans tenir compte des subdivisions militaires auxquelles ces brigades ressortissent.

C'est ainsi que :

La brigade de Perwez, qui devrait faire 16 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Nivelles, va à Namur et ne fait ainsi que 10 lieues.

La brigade de Jauche, qui devrait faire 22 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Nivelles, va à Namur et ne fait ainsi que 10 lieues.

La brigade de Jodoigne, qui devrait faire 20 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Nivelles, va à Louvain et ne fait ainsi que 10 lieues.

La brigade de Grez-Doiceau, qui devrait faire 14 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Nivelles, va à Louvain et ne fait ainsi que 6 $\frac{1}{2}$ lieues.

La brigade de Senefte, qui devrait faire 9 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Charleroi, va à Nivelles et ne fait ainsi que 5 $\frac{1}{2}$ lieues.

La brigade d'Havelange, qui devrait faire 12 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Dinant, va à Huy et ne fait ainsi que 7 lieues.

La brigade de Rochefort, qui devrait faire 12 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Dinant, va à Marche et ne fait ainsi que 5 lieues.

La brigade d'Heure, qui devrait faire 14 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Dinant, va à Marche et ne fait ainsi que 5 lieues.

La brigade de Ninove, qui devrait faire 15 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Audenarde, va à Bruxelles et ne fait ainsi que 9 lieues.

La brigade de Léau, qui devrait faire 15 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Louvain, va à Hasselt et ne fait ainsi que 10 lieues.

La brigade de Maldeghem, qui devrait faire 12 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Gand, va à Bruges et ne fait ainsi que 6 lieues.

La brigade de Florenville, qui devrait faire 15 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Arlon, va à Neufchâteau et ne fait ainsi que 8 lieues.

La brigade de Wellin, qui devrait faire 16 lieues (retour compris) si elle était inspectée à Neufchâteau, va à Marche et ne fait ainsi que 10 lieues.

La brigade de *Paliseul* va à Neufchâteau et ne fait que 9 $\frac{1}{3}$ lieues (retour compris); celle de *Bouillon*, qui va aussi à Neufchâteau, fait environ 10 lieues (retour compris); il en est de même de la brigade de *Virton* qui est inspectée à Arlon.

Les brigades de *Houffalize* et de *Les Cailles* qui, en raison de leur éloignement des chefs-lieux de lieutenance, seraient obligées de dé-coucher pour se rendre à l'inspection, ont été

exemptées de cette revue cette année; elles ont été inspectées l'année dernière à Vielsalm, elles le seront l'an prochain à Bastogne : les distances à parcourir alors seront inférieures à 7 lieues (retour compris).

4^e QUESTION.

La section centrale de la Chambre des Représentants, chargée d'examiner le Budget de la gendarmerie pour l'année 1885, prie M. le Ministre de la Guerre de lui faire savoir si les candidats gendarmes flamands sont soumis à un examen sur la langue française.

RÉPONSE.

Les candidats gendarmes flamands ne sont soumis à un examen sur la langue française que s'ils le désirent.

Ceux qui ne connaissent que le flamand sont admis dans la gendarmerie au même titre que les wallons qui ne connaissent que le français.

